

jusqu'en 1866 — c'est-à-dire pendant cette période de soixante-dix ans, où, sauf de très courts interregnes, l'écusson des Habsbourg tient la place de celui de Saint-Marc — le domaine de l'Adriatique passe sans conteste à l'Autriche. C'est, si l'on peut dire, la revanche de la côte orientale sur l'occidentale. Cette puissance est en effet maîtresse de Venise, de Trieste, des excellents ports d'Istrie et de Dalmatie. En face, végètent les États pontificaux et le royaume de Naples, sur le littoral desquels se conservent, il est vrai, quelques bonnes traditions maritimes. Mais l'esprit de l'un et de l'autre gouvernement n'est point de tirer parti de ces traditions, et d'ailleurs la chancellerie de Vienne les tient en tutelle. La politique russe, qui s'est crue intéressée, un moment, à défendre la partie méridionale du bassin adriatique contre l'invasion napoleonienne, a bien d'autres affaires depuis les traités de 1815. Tel est aussi le cas du cabinet de Saint-James, attentif surtout aux Dardanelles. L'Autriche, du consentement international, a donc les mains libres du golfe de Venise au canal